



Éducation sans violence : que signifie son ancrage légal dans le Code civil ?

17 mars 2026, Colloque national Integras

Jacqueline Sidler, responsable programmes / membre de direction

Éducation sans violence

L'éducation sans violence ne signifie **pas** :

- Absence de limites
- Évitement des conflits
- Indulgence

L'éducation sans violence signifie :

- Responsabilité claire des adultes
- Protection contre la violence
- Relation, orientation et fiabilité
- Gestion réfléchie du pouvoir

The background features a solid red field with several overlapping, semi-transparent purple shapes. These shapes include a large circle in the top-left corner, a large semi-circle at the bottom, and a smaller circle at the bottom-right. The text is centered within a red rectangular area that overlaps the top-left purple shape.

**Les règles apportent de la sécurité
et permettent aux enfants de grandir**

Le long chemin politique vers une éducation sans violence

2006 Initiative parlementaire Vermot-Mangold 06.419 sans succès

La motion Feri 13.3156 2013 a été rejetée.

La motion Galladé 15.3639 a également échoué en 2015.

2019 Motion Bulliard-Marbach 19.4632 est acceptée

2020

Le postulat Bulliard-Marbach 20.3185 est accepté → Le Conseil fédéral doit rédiger un rapport sur la violence dans l'éducation.

La motion 19.4632 est acceptée par le Conseil des États → mandat au Conseil fédéral d'élaborer un projet de modification du CC en 2022

2023
Consultation sur le projet de loi

2024

Message du Conseil fédéral (objet 24.077) L'éducation sans violence doit être inscrite dans le CC

Mai 2025 Le Conseil national approuve le projet du Conseil fédéral.

Le Conseil des États adopte également le projet visant à ancrer l'éducation non violente dans le Code civil

Septembre 2025

A partir de 2026 Inscription dans le Code civil et mise en œuvre dans la pratique

Objectif

En Suisse, les enfants et leurs droits sont mieux protégés

Ancrage légal dans le CC à partir du 1.7.2026

Droit en vigueur	Modification
Art. 302 1 Les parents sont tenus d'élever l'enfant selon leurs facultés et leurs moyens et ont le devoir de favoriser et de protéger son développement corporel, intellectuel et moral.	1 (...) En particulier, ils [les parents] sont tenus de l'élever sans recourir à la violence, notamment sans châtiments corporels ni autres traitements dégradants. 4 Les cantons veillent à ce que les parents et l'enfant puissent s'adresser, ensemble ou séparément, à des offices de consultation en cas de difficultés dans l'éducation.

Violence dans l'éducation – Définition et formes

Méthode éducative (recours à la violence physique et psychologique) visant à punir/discipliner l'enfant en raison d'un comportement inapproprié, réel ou supposé.

- **Violence physique** : atteinte à l'intégrité physique telle que coups ou autres actes violents comme brûler, étrangler, secouer.
- **Violence psychologique** : menacer, insulter, ridiculiser, humilier mais aussi dévaloriser et ignorer.
- **Négligence** : omission ou refus des soins nécessaires tels que : manque ou insuffisance de soins (alimentation, hygiène corporelle, soins de santé), de surveillance (encadrement, protection) ou d'incitation/stimuli.

Qu'est-ce qui n'est pas de la « violence dans l'éducation » – délimitations

! Toute intervention physique n'est pas de la violence.



Protection
contre un
danger



Protection de
la santé

Quelles sont les tâches de l'éducation ?
Les personnes chargées de l'éducation de l'enfant doivent **s'occuper** de
l'enfant – **l'éduquer** – le **protéger**

Faits et chiffres – Violence dans l'éducation

Près de **50%**
des enfants en Suisse subissent des
violences à la maison.

Plus de **20%**
des parents interrogés ont
**régulièrement recours à la violence
psychologique.**

Près de **40%**
des parents ont recours à la maison à la
violence physique, dont **6%**
régulièrement.

Source : Bestrafungsverhalten von Eltern in der Schweiz (Schöbi et al. 2023/2024)

Parents souffrant de problèmes psychiques et leur comportement éducatif

		Parents non chargé·e·s (N = 892)	Parents psychiquement atteint·e·s (N = 121)
Mesures éducatives psychiques	Jamais	45.6%	35.3%
	Rarement	39.3%	29.5%
	Régulièrement	15.1%	35.2%
		100%	100%

		Parents non chargé·e·s (N = 892)	Parents psychiquement atteint·e·s (N = 121)
Mesures éducatives physiques	Jamais	70.5%	61.5%
	Rarement	26.8%	32.3%
	Régulièrement	2.7%	6.2%
		100%	100%

Source : Elternverhalten in der Schweiz, Schöbi et al., 2025 Universität Freiburg

Pourquoi c'est important

- La loi comme signal clair – apporte de la clarté (caractère de modèle)
- Renforcement de la prévention (sensibilisation, soutien plutôt qu'interdiction)
- Confrontation avec la pratique éducative
- Moteur pour un changement culturel





**L'éducation sans
violence ne va pas de soi**

Violence psychologique dans l'éducation

De nombreux parents ou professionnel·le·s ont recours à la violence psychologique sans en avoir conscience – souvent dans les situations de **stress**, d'**épuisement** ou de **surmenage**.



A photograph of a red house with a white door and windows. The door has a mail slot and a handle. The windows have white shutters. The text "La violence psychologique peut détruire le monde des enfants." is overlaid in the center. The background shows some bare tree branches and a white picket fence in the foreground.

La violence psychologique peut détruire
le monde des enfants.

Violence psychologique dans l'éducation

- ...lorsque l'enfant est volontairement effrayé ou blessé – par des mots ou des actes.
- ... lorsque la réaction n'est pas compréhensible pour l'enfant.
- ... lorsque l'enfant perçoit la réaction comme une **agression directe, personnelle**, à son égard.

Être témoin de violence domestique doit être considéré comme une violence psychologique subie.

Violence psychologique dans l'éducation – Fiche d'information destinée aux professionnel·le·s

L'éducation est une affaire privée, la violence éducative ne l'est pas!



La présente fiche d'information destinée aux professionnel·le·s a pour but de faciliter l'évaluation de la violence psychologique dans l'éducation. Elle fournit des informations et contribue à une compréhension uniforme de la violence psychologique et de sa délimitation. Elle offre par ailleurs une base aux professionnel·le·s souhaitant sensibiliser et soutenir les parents, mais aussi détecter de manière précoce une éventuelle mise en danger de l'enfant.

Conséquences de la violence psychologique

CONSÉQUENCES PSYCHOLOGIQUES	CONSÉQUENCES SOCIALES	CONSÉQUENCES PHYSIQUES
– Image négative de soi, schémas de pensées négatifs, risque fortement accru de dépression, de troubles anxieux, de troubles de stress post-traumatique, etc., – Troubles de l'apprentissage, mauvais résultats et difficultés scolaires, – Comportements à risque, abus de substances et problèmes liés à la consommation de drogues.	– Anxiété et phobie sociales, manque d'empathie, – Perturbation du développement social, troubles de l'attachement, – Comportement agressif et violent, délinquance, – Difficultés à respecter les règles, les normes ou les directives.	– Modifications du développement physique et comportemental, ainsi que des fonctions physiologiques, – Risque accru de maladies immunologiques, de troubles du métabolisme et de maladies cardiovasculaires.

Attention de ne pas glisser vers la violence psychologique !

Tu me déçois toujours...

Je te l'ai déjà dit 100 fois !



Tu ne fais rien comme il faut !



Expériences recueillies en Allemagne, après 20 ans d'ancrage légal

**La violence
psychologique est
invisible et laisse des
traces**

Négligence affective – violence par omission

Lorsque les besoins affectifs fondamentaux d'un enfant ne sont pas satisfaits pendant une assez longue période, par exemple :

- manque d'affection
- manque d'intérêt
- inaccessibilité émotionnelle
- pas de résonance en réaction aux sentiments
- manque d'orientation et de fiabilité

Comment l'enfant vit-il la situation ?

- Pour l'enfant, ce n'est pas l'intention des parents/professionnel·le·s qui compte
- C'est l'effet qui est décisif
- L'enfant se sent-il :
 - en sécurité ou menacé ?
 - considéré ou dévalorisé ?
 - Peut-il comprendre mon comportement – ou celui-ci lui semble-t-il imprévisible ?

Pour bien se développer, les enfants doivent se sentir en sécurité, aimés et considérés.

Les conséquences dépendent de...

Intensité et fréquence de la violence

Combinaison de différentes formes de violence

Durée de l'expérience de violence



Éducation sans violence – de la posture à l'orientation professionnelle

Protection contre la violence et la violation des limites

Les professionnel·le·s reconnaissent la violence dans l'éducation, la nomment en employant les termes corrects et agissent en vue de protéger.

Fixation des limites et élaboration de règles sans violence

Les professionnel·le·s fixent les limites et les règles nécessaires de manière claire, respectueuse et proportionnée.

Gestion du stress, du surmenage et des émotions fortes

Les professionnel·le·s reconnaissent la surcharge chez les adultes et les enfants et agissent en vue d'une désescalade.

Possibilités des professionnel·le·s de l'éducation sociale

Attitude et fonction de modèle

Action passant par : langage, approche relationnelle, gestion du pouvoir, fixation des limites

Approche et soutien ciblés des parents

- nommer clairement la violence psychologique et la négligence affective
- soulager les parents
- indiquer des alternatives
- apporter du soutien

Limites de l'action socio-éducative

- les professionnel·le·s ne peuvent pas contrôler le comportement parental
- ne peuvent pas obliger au changement
- et ne remplacent pas une thérapie

À cela s'ajoute :

- conflits de loyauté chez les enfants/jeunes
- rejet ou honte chez les parents
- limites structurelles telles que temps et ressources

Messages à retenir

L'éducation sans violence ne va pas de soi, elle se manifeste au quotidien – et non dans un modèle

Le langage, la fixation des limites et l'approche relationnelle sont décisifs, notamment en cas de stress.

La violence psychologique et la négligence affective sont des formes réelles de violence

Elles sont souvent invisibles – et doivent être prises au sérieux au niveau professionnel, même sans traces visibles

Les professionnel-le-s ont une action – et non pas la responsabilité exclusive.

Le soutien est possible, le changement ne peut être imposé

L'éducation sans violence
est un choix professionnel
au quotidien – même
lorsqu'il s'agit de gérer
l'invisible





Merci pour votre attention !

Contact

Kinderschutz Schweiz
Schlösslistrasse 9a
3008 Bern

Tel. 031 384 29 29
info@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch